



49

**LE 18 NOVEMBRE
LES AGENTS de la DGFIP
de Maine et Loire seront
TOUS EN GRÈVE !**

La section **FO DGFIP 49** appelle l'ensemble des agents de la DGFIP de Maine et Loire à suivre massivement l'appel à la grève nationale. Ce 18 novembre, se réunira le CTR annonçant la répartition, département par département, les 2130 suppressions d'emplois prévus à la DGFIP ainsi que la réduction des budgets alloués.

FONCTIONNAIRES DE LA DGFIP, NOUS SOMMES EN ÉTAT DE LÉGITIME DÉFENSE !

Alors que le Gouvernement Hollande-Valls poursuit la mise en oeuvre du pacte de responsabilité, plan d'économies de 50 Md€ sur 3 ans (19 Md€ en 2015, 16 Md€ en 2016, 15 Md€ en 2017) pour offrir 41 Md€ de cadeaux sans contrainte au patronat, les conséquences des réformes pour les fonctionnaires sont très lourdes : blocage des salaires, mobilité forcée, réductions des services, casse des statuts

Voilà le prix à payer !

A) Maîtrise de la masse salariale

La rémunération des agents de l'État représente plus de 40 % des dépenses des ministères. le gouvernement Hollande-Valls réaffirme sa priorité : **réduire la masse salariale**.

Maîtriser la masse salariale c'est :

- ▶ **Baisser les salaires**
- ▶ **Réduire les effectifs**

▶ Réduction des effectifs

■ **2130 emplois supprimés à la DGFIP en 2016 (30 000 depuis 15 ans).** Alors que la DGFIP représente 6 % des effectifs de la Fonction publique d'État, notre administration supportera 54 % du total des suppressions de fonctionnaires d'état.

▶ Baisse des salaires

■ **Gel du point de la fonction publique.** En gelant le point d'indice de 2010 jusqu'en 2017 (soit 7 années), le gouvernement Hollande après celui de Sarkozy fait d'une pierre deux coups, il agit immédiatement sur la masse salariale des agents publics et baisse sur le long terme les futures pensions. Économie prévue pour 2016 : plus de 0,6 Md€ par rapport à une hypothèse tendancielle de revalorisation à l'inflation

■ **Maîtrise des enveloppes catégorielles.** la progression des rémunérations liée aux mesures catégorielles sera limitée à 226 M€ contre 550 M€ en moyenne sur 2008-2012, 310 M€ en 2013, 270 M€ en 2014 et 250 M€ en 2015

**A la demande de la commission des finances du Sénat,
une enquête a été réalisée par la Cour des comptes pour maîtriser la masse salariale de
l'État. Voici quelques leviers que la Cour préconise :**

- La réduction du nombre de primes et indemnités indexées sur la valeur du point d'indice,
- La prise en compte des primes et indemnités récurrentes pour aligner la rémunération globale brute des agents à l'indice du minimum de traitement sur le SMIC brut,
- La limitation du bénéfice de la garantie individuelle du pouvoir d'achat aux agents dont le traitement indiciaire brut et la rémunération globale primes et indemnités récurrentes incluses ont évolué moins vite que les prix.
- La limitation du bénéfice de l'indemnité de résidence aux fonctionnaires travaillant en Île-de-France. Le montant perçu par les autres bénéficiaires pourrait être gelé au niveau actuel et l'indemnité de résidence supprimée pour les nouveaux agents.

- L'extinction progressive du supplément familial de traitement.
- La modification des pratiques d'avancement individuel en baissant les taux de promus-promouvables.
- Mise en extinction du dispositif de sur-rémunération du temps partiel à 80 % et à 90 %, en limitant le bénéfice aux autorisations de temps partiel en cours.

**B) Réforme territoriale, PPCR, ...
contribuent au démantèlement de la DGFIP,**

La mise en œuvre de la réforme territoriale, l'accord relatif aux parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), le projet de **prélèvement de l'impôt à la source** (qui sera présenté par le Gouvernement au Parlement avant le 1er octobre 2016) participent à la destruction de la DGFIP

Modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR).

Sous couvert d'un saupoudrage de points d'indice pour permettre aux signataires de se dédouaner, le PPCR loin de couvrir les pertes de pouvoir d'achat, organise la **destruction des statuts particuliers et des garanties rattachées** au profit de **statuts inter-ministériels** favorisant le transfert des personnels entre les différentes fonctions publiques au gré de l'action publique. La mobilité ne sera **pas forcément choisie mais forcée** avec en filigrane... la perte de l'emploi. Nos statuts nationaux, sont des obstacles à la mise en œuvre de l'Europe des régions dont la réforme territoriale est le fer de lance.

Réforme territoriale : 15 trésoreries doivent disparaître...et après ?

La réforme territoriale balkanise la République et l'action publique. La France devient par conséquent une République de républiques où la région et l'intercommunalité s'affirment comme échelons pertinents. Communes et département doivent disparaître. Cette réforme impose une révision des implantations des services, de tous les services dont au premier chef celui de la DGFIP.

C'est donc, en toute logique, que le préfet de Maine-et-Loire propose d'adosser les trésoreries à la carte de l'intercommunalité. 15 trésoreries seraient supprimées dans un premier temps en attendant la suppression pure et simple du réseau. Irrationnel ! La Fondation IFRAP (et ce n'est pas la seule) ne suggère-t-elle pas de remettre sur les rails le « compte financier unique » pour permettre à terme aux collectivités locales d'assumer la totalité de leur comptabilité ? **Pacte de responsabilité pour réduire de 50 Milliards la dépense publique, réforme territoriale pour rationaliser les implantations de tous services publics, PPCR pour casser les statuts et imposer la mobilité forcée des personnels au niveau des trois fonctions publiques, blocage de la valeur du point d'indice, TOUT EST LIÉ !**

DGFIP : Baromètre social de juin 2015

- 52 % des agents interrogés considèrent qu'il faut agir en priorité sur les rémunérations.
- 61 % des agents considèrent que la charge de travail est à l'origine de leur stress.
- 51 % des agents pensent que leur motivation dans le travail diminue.
- 61 % des agents estiment que le climat social est mauvais au sein de la DGFIP.

EXPIQUER, INFORMER POUR AGIR ET REVENDIQUER !

Le 18 novembre, nous serons tous en grève pour exiger :

- L'arrêt des suppressions d'emplois, la création d'emplois statutaires à hauteur des besoins des postes et services, l'affectation de personnels titulaires sur tous les emplois vacants,
- L'arrêt des suppressions de sites, des restructurations- fusions !
 - ⇒ maintien des trésoreries de Candé, du Louroux-Béconnais, des Ponts de Cé et de Pouancé, maintien des SPF de Baugé et Segré, du pôle CE de Saumur.
- Le maintien du recouvrement de l'impôt dans toutes les trésoreries,
- Le maintien de nos statuts particuliers : **NON** aux statuts inter- ministériels,
- Le retrait du projet de déréglementation des règles de gestion, **NON** à la mobilité forcée,
- Le retrait du PPCR, du Pacte de Responsabilité et de la Démarche Stratégique,
- L'abrogation de la loi NOTRé.
- L'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,